



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT
10-2026**

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2026, le règlement suivant :

Règlement numéro 10-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de moyenne densité Rb-48 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-36

Ce règlement est entré en vigueur le 18 juin 2026 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée par le règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 19^e jour du mois de juin deux-mille-vingt-six.

Manon Jobin
Directrice des finances
Greffière-trésorière